MUNICIPALITÉ DE BOTTENS

Bottens, le 13 août 2018

Au Conseil communal
de et à
1041 Bottens

Préavis municipal n° 2018-08
relatif à la
Demande de crédits complémentaires pour les dépassements budgétaires 2018

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCCom), traitant du budget de fonctionnement, indique en son article 10 que :

« La Municipalité veille à ce que les crédits accordés ne soient pas dépassés.
Lorsqu'un crédit est épuisé, il ne peut être engagé de dépenses supplémentaires sans l'autorisation préalable du conseil communal, sous réserve des dispositions de l'article 11 (dépenses imprévisibles et exceptionnelles)».

2. Demande de crédits complémentaires

La municipalité surveille mensuellement que les crédits accordés ne soient pas dépassés et, le cas échéant, effectue une demande de crédit complémentaire. Dans la mesure du possible, elle effectue sa demande avant tout dépassement.

Compte	Chapitre	Intitulé	Budgétisé	Comptabilisé[1]	Crédit complémentaire demandé
1001.306	Conseil communal	Remboursement de frais	900	855	1'000
1100.301	Administration	Personnel communal	282'860	152'478	5'000
1500.351	Administration	FEM, école de musique	11'220	11'999	779
2200.318	Finances	Frais bancaires	1'000	1'698	3'000
3520.314	Maison de commune	Frais d'entretien	2'275	1'209	2'300
3532.314	Placettes	Frais d'entretien	5'000	4'546	4'000
3540.311	Salle polyvalente	Achat de matériel	5'500	12'457	7'500
3540.314	Salle polyvalente	Frais d'entretien	12'190	8'882	5'000
4200.318	Urbanisme	Honoraires	30'300	25'715.70	15'000
5600.365	Instruction publique	Participation aux frais dentaires	7'200	7'611	500
Total					**44'079**

[1] Comptabilisation au 6 août 2018.

3. Explications

Les dépassements supérieurs à Fr. 1000.- font l'objet d'un commentaire.

Compte	Chapitre	Remarque
1001.306	Conseil communal	Frais relatifs au bureau du conseil communal. Dépassement dû à un événement unique.
1100.301	Administration	Hausse de la charge de travail. Heures supplémentaires attendues pour la fin de l'année.
2200.318	Finances	Les droits de garde (environ Fr. 950.- par année) de la Romande Energie n'ont pas été correctement budgétisés. De plus, des frais de courtage de Fr. 1'296.- ont été versés à la société Finarbit SA dans le cadre de l'emprunt pour l'achat du Battoir. Cette société nous permet de trouver le meilleur taux du moment.
3520.314	Maison de commune	Entretien indispensable de la toiture non budgétisé.
3532.314	Placettes	Réfection d'une marche d'escalier abîmée par la lame à neige.
3540.311	Salle polyvalente	Achat d'un projecteur (Fr. 5'389.-) et de tables (Fr. 1'712-) pour la salle du conseil communal. Cette salle multi-usages est désormais également disponible à la location. Achat d'un lave-vaisselle pour les Croc'Lionceaux (Fr. 4'415.-). Dépenses non budgétisées.
3540.314	Salle polyvalente	Création d'une place de grillade afin d'optimiser la location de la salle polyvalente. Dépense non budgétisée.
4200.318	Urbanisme	Honoraires pour la zone réservée (Fr. 8'650.-) non budgétisés, honoraires pour le plan affectation général plus élevés qu'escomptés (Fr. 13'800 au lieu de Fr. 7'000.-) et frais du service technique intercommunal plus importants que budgétisés. *Des subventions couvrant le 40% des coûts de la zone réservée et du PGA seront ultérieurement perçues.*

4. Conclusion

Ceci exposé, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Bottens

- Vu le préavis municipal no 2018-08 ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;
- Entendu le rapport de la Commission des finances ;

Décide

De donner à la Municipalité son approbation sur la demande de crédits complémentaires pour les dépassements budgétaires 2018.

Au nom de la Municipalité de Bottens

Le Syndic — Le Secrétaire

L. Imoberdorf — P. Gerber

Municipal responsable du dossier : Laurent Imoberdorf